

Nature de l'acte : 1-4

DÉC.2026-069 - Travaux de renouvellement des réseaux d'assainissement des eaux usées et eaux pluviales de Condé-sur-Noireau – Quai de la Druance, rue du Six Juin, place René Pauwels, rue Vaullegeard, rue des Challouets, rue des Prés-Guillets - Marché pour les contrôles finaux de réseaux d'assainissement des eaux usées

LE MAIRE de la commune de Condé-en-Normandie

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-22,
- Vu le Code de la Commande Publique,
- Vu la délibération n° 2026-036 en date du 9 avril 2026 autorisant le maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- Considérant qu'il convient de réaliser les contrôles finaux des réseaux d'assainissement des eaux usées qui vont être créés ou réhabilités dans le cadre des travaux de renouvellement des réseaux d'assainissement des eaux usées et eaux pluviales de Condé-sur-Noireau – Quai de la Druance, rue du Six Juin, place René Pauwels, rue Vaullegeard, rue des Challouets, rue des Prés-Guillets,
- Vu les offres reçues,

DÉCIDE

Article 1 – De retenir la société STGS SAS – 22 rue des Grèves – 50630 Avranches pour réaliser les contrôles finaux (essais de compactage, d'étanchéité et inspection visuelle et télévisuelle) des réseaux d'assainissement des eaux usées situés Quai de la Druance, rue du Six Juin, place René Pauwels, rue Vaullegeard, rue des Challouets, rue des Prés-Guillets à Condé-sur-Noireau – 14110 Condé-en-Normandie, pour un montant de 6 880.00 € HT soit 8 256.00 € TTC.

DIT

Article 2 - Que les crédits sont inscrits au budget.

Article 3 – Que la présente décision sera insérée au registre des délibérations du Conseil Municipal et exposée au Conseil Municipal.

Fait à Condé-en-Normandie, le 25 septembre 2026

LE MAIRE



Sylvain DELANGE